

07/09

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 01 OCTOBRE 2018****Présents :**

Mathilde BOYER, Lucile BRIOLAT, Valérian COINCE, Frédéric GROS, Christophe JAMIN, ,
Gessica JEAN, Hugo JEAN, Alexandre MARIANI, Alexandre URVOIS.

Absents ou excusés :

Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Gabrielle ELIS, Côme GIRSCHIG, Nicolas GUERRERO,
Hannes JAFFRE (procuration à Mathilde BOYER), Pap NDIAYE (procuration à Christophe JAMIN),
Pauline PANNIER, Jan ROVNY (procuration à Frédéric GROS).

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du campus de Paris du Collège universitaire
Myriam DUBOIS MONKACHI	Directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	Directrice des études et de la scolarité
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Responsable de la vie enseignante
Andreas ROESSNER	Directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	Chargé de la vie étudiante

*

* *

I. Reconnaissance des associations étudiantes	2
II. Validation de la liste des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2018-2019	3
III. Proposition de groupes de travail 2018-2019	4
IV. Présentation du calendrier électoral 2019	7
V. Echange d'informations sur des questions diverses	7

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 01 OCTOBRE 2018

La séance est ouverte à 8 heures 37 par Mathilde BOYER.

Mathilde BOYER

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de votre présence à ce Conseil de la vie étudiante et de la formation. Je rappelle, par ailleurs, que nous n'avons pas pu faire notre Conseil sur le campus du Havre. Ainsi, nous prévoyons un Conseil, sur ce campus, au deuxième semestre. Vous en serez, bien sûr, informés. Je vous propose maintenant de commencer par la reconnaissance des associations étudiantes. Je cède la parole à Monsieur THUBERT pour la présentation de ce point.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES

a) Exposé

Sébastien THUBERT

Merci Madame la Présidente. Il s'agit là de la continuité de la première session que nous avons eue au dernier Conseil. Cette reconnaissance sera valable jusqu'à l'issue du mandat des représentants étudiants au sein du Conseil donc jusqu'à l'été 2020. Nous comptons 39 associations qui sont soumises à votre connaissance. Ces associations sont soumises à votre connaissance parce qu'elles répondent à l'intégralité des critères du règlement de la vie étudiante ou parce qu'elles ont été instruites en Commission de la vie étudiante. Elles ont été instruites dans cette instance lorsqu'elles n'avaient pas le nombre requis de personnes dans l'instance dirigeante qui, je le rappelle, est de six étudiants et représentants de tiers de cette instance. Il existe deux cas de figure. Dans le premier cas, nous sommes sur un campus, comme ceux de Reims ou Paris, où nous avons la capacité de faire monter en charge l'équipe dirigeante à six, mais bien souvent, les associations n'ont pas eu le temps et leurs règles statutaires les en ont empêchées. Dans ce cas, ce qui est soumis, et vous le voyez dans les réserves, c'est de leur laisser le temps de poursuivre cette évolution tranquillement jusqu'en janvier sans pour autant freiner la reconnaissance. Dans le deuxième cas, plus particulier, nous sommes sur un campus, comme ceux de Poitiers ou Dijon, où le vivier étudiant est beaucoup plus réduit. Ainsi, dans cette situation, nous sommes dans le cas d'une dérogation intégrale afin de ne pas freiner la vie étudiante sur ces campus. Il reste encore des dossiers qui sont en attente, à peu près une trentaine, notamment parce que, souvent, l'attestation d'assurance n'est pas délivrée. Pourtant, ces associations sont censées être assurées depuis plus de deux ans. Elles sont en train de régulariser cela, mais cette année, nous ne vous les soumettons pas. En effet, l'année dernière, nous l'avions fait sous réserve de la souscription de l'assurance, mais finalement, les assurances n'étaient jamais souscrites. Ainsi, cela pouvait mettre les responsables associatifs en position délicate. Vous disposez d'une liste de 39 associations, mais finalement, avec l'accord de la Présidente, cette liste comptera 40 associations. En effet, nous rajoutons, à l'oral, Sciences Polémiques. Il s'agit d'une association répondant à tous les critères, élue en Commission de la vie étudiante et qui vient de nous remettre, ce week-end, l'attestation d'assurance. Sinon elle aurait dû attendre jusqu'en novembre alors qu'elle a de grands événements prévus en octobre, ainsi cela aurait été compliqué à gérer. Donc, si vous en êtes d'accord, Madame la Présidente, nous pouvons mettre aux voix la reconnaissance de ces 40 associations. À moins que vous ayez des questions sur certaines d'entre elles.

b) Questions et observations

Mathilde BOYER

Merci Monsieur THUBERT. En l'absence de questions ou observations, je vous propose de passer directement au vote. Madame GASMI va nous donner les procurations.

c) Vote

Ismahane GASMI

Monsieur JAFFRE donne procuration à Madame BOYER, Monsieur NDIAYE donne procuration à Monsieur JAMIN, Monsieur ROVNY donne procuration à Monsieur GROS.

Mathilde BOYER

Qui est pour ? Qui est contre ?

Nombre de votants : 12

Résultat du vote : 12 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Les associations étudiantes sont reconnues à l'unanimité.

II. VALIDATION DE LA LISTE DES INITIATIVES ETUDIANTES POUR LE SEMESTRE D'AUTOMNE 2018-2019

a) Exposé

Sébastien THUBERT

Nous nous trouvons à la cinquième édition de cette procédure. Les projets proposés, cette année encore, sont en augmentation par rapport aux années précédentes. En effet, nous avons 102 projets qui ont été proposés et cela représente une forte augmentation. Ils ont presque tous été validés et soumis à la sélection. Seuls quatre n'ont pas été soumis dont trois étaient portés par des associations reconnues et ainsi, n'avaient pas besoin d'être sélectionnés en tant qu'initiative étudiante. La dernière s'apparentait plus à une start-up et ce n'est pas la vocation des initiatives étudiantes que de porter un projet entrepreneurial. En revanche, le centre d'entrepreneuriat les accompagnera dès décembre. Par ailleurs, la participation au scrutin augmente également. Nous atteignons plus de 10 %, soit un très beau score de 4715 étudiants ayant participé à cette sélection. Finalement, nous comptons 70 initiatives sélectionnées sur les 98; vous en avez la liste. Ce sont sur les campus de Paris et Poitiers que la sélection est la plus tranchée et tranchante avec un certain nombre d'initiatives qui n'ont pas été sélectionnées. Il faut savoir que, comme d'habitude, nous recontactons celles qui n'ont pas été sélectionnées afin de leur suggérer de se repositionner en janvier. En effet, elles n'ont peut-être pas fait assez campagne, ne se sont pas assez fait connaître et n'ont pas fédéré assez de personnes au début. Cependant, certaines initiatives sont des micros projets que nous arrivons souvent à faire rentrer à titre exceptionnel et parce que nous ne devons organiser qu'un seul événement. En effet, nous disposons d'une certaine souplesse dans le règlement pour pouvoir le faire. Nous avons un regard bienveillant là dessus. Par ailleurs, nous vous demandons de ne pas divulguer les chiffres que vous avez parce que nous ne voulons pas communiquer de classement. Nous vous proposons de valider les résultats tels qu'ils sont, afin que nous puissions communiquer la sélection dans la journée à la communauté étudiante ainsi qu'aux porteurs de projets. Enfin, en ce qui concerne le début de scrutin, nous avons fait face à un incident technique. Je vous rappelle que c'est un prestataire de vote qui est en charge de cette procédure. Nous avons été informés dans le quart d'heure après l'ouverture du scrutin, le 9 juillet à 10h00, que l'ensemble des

projets n'étaient pas affichés. En réalité, nous avons constaté des bugs techniques lorsqu'ils ont réinjecté, après notre vérification, la liste des candidats dans les serveurs. Nous avons donc pris la décision de clôturer le scrutin et d'annuler tous les votes. Nous l'avons ouvert à nouveau à midi et nous avons diffusé des flashes d'information à la communauté étudiante. Nous avons comparé les listes d'émargement et constaté que les personnes qui avaient voté sont revenues voter. Ainsi, il n'y a pas eu de problème de ce côté-là.

b) Questions et observations

Alexandre URVOIS

J'ai une question qui concerne une initiative en particulier, le PIPO BEER PONG CLUB. Je me demande si c'est l'objectif de Sciences Po de soutenir ce genre d'initiatives. Où fixez-vous la limite ? Cette initiative doit-elle être portée par Sciences Po ?

Sébastien THUBERT

Je voudrais d'abord préciser que les initiatives ne sont pas portées par Sciences Po. Nous permettons, par ces moyens, que la liberté associative s'exerce. Cependant, elle doit s'exercer dans le cadre du règlement de la vie étudiante et notamment en ce qui concerne la consommation d'alcool... Nous avons, cette année, même s'il ne s'agit pas d'une obligation du règlement, proposé à l'ensemble des initiatives étudiantes qui, de près ou de loin, organisent des événements festifs de les intégrer au module de formation de réduction des risques en milieu festif afin qu'ils puissent être avertis et formés. Par ailleurs, nous avons d'autres associations qui ne le disent pas, mais qui sont beaucoup plus dans cette veine. Ainsi, l'enjeu concerne plutôt l'accompagnement que nous allons mettre en œuvre parce que nous ne disposons pas de faisceaux pour pouvoir l'interdire.

c) Vote

Mathilde BOYER

Qui s'exprime pour ? Qui s'exprime contre ?

Nombre de votants : 12

Résultat du vote : 12 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

La liste des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.

III. PROPOSITIONS DE GROUPES DE TRAVAIL 2018-2019

a) Exposé

Andreas ROESSNER

Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Comme tous les ans et conformément à l'article 6 du règlement intérieur de l'IEP, le Conseil de l'Institut et le Conseil de la vie étudiante et de la formation proposent la mise en place d'un certain nombre de groupes de travail. Ceux-ci permettent à l'ensemble des élus de discuter, en profondeur et en dehors des Conseils, de certaines thématiques. Ainsi, j'ai récemment contacté l'ensemble des élus afin qu'ils nous soumettent des propositions de thématiques dont ils souhaiteraient discuter dans cette instance. J'ai reçu un certain nombre de propositions émanant presque exclusivement du corps étudiant. Ces propositions ont par la suite fait l'objet de discussions avec les deux bureaux des Conseils. Vous avez la synthèse, que nous avons produite avec les bureaux, sur le document qui vous a été envoyé vendredi dernier par mail et que vous avez sur table. Ainsi, nous nous sommes mis d'accord sur six groupes pendant cette année universitaire.

Je vous les énonce : le suivi de l'acte II et le parcours civique en octobre 2018 ; les droits de scolarité en novembre 2018 ; les inscriptions pédagogiques en décembre 2018 ; les admissions en février 2019 ; le suivi campus 2022 en mars 2019 ; la stratégie Afrique en avril 2019. Je rappelle, par ailleurs, que les groupes de travail sont ouverts à l'ensemble des élus étudiants, salariés et enseignants. Nous espérons vous y voir nombreux dans la mesure où, les années passées, le taux de participation était faible. Ainsi, nous espérons que le taux de participation sera revu à la hausse cette année. D'autant plus que ces sujets sont d'une très grande importance pour les élus et pour l'établissement.

b) Questions et observations

Lucile BRIOLAT

Je voudrais d'abord exprimer notre satisfaction de voir que cinq des groupes de travail que nous avons proposés ont été entendus. Néanmoins, nous en avons proposé trois autres qui, selon nous, couvraient des problématiques importantes. Ainsi, nous souhaiterions vous proposer un moyen de les intégrer. En ce qui concerne l'environnement, nous voudrions savoir s'il est possible de l'inclure dans le suivi campus 2022 qui a vocation à être un campus vert. Par ailleurs, nous avons proposé des groupes de travail sur les internationaux et sur la représentativité des campus. Nous savons que ce sujet ne couvre qu'un groupe d'étudiants, mais qui sont, souvent, mis de côté par la communauté étudiante. Ainsi, nous voulions savoir s'il était quand même possible de réfléchir à une solution afin qu'ils se sentent plus inclus à Sciences Po et notamment en créant un groupe de travail. Du reste, nous avons un autre problème: certains groupes de travail sont en effet assez lointains dans l'année. Nous voulions donc savoir s'il était possible de faire plusieurs groupes de travail par mois pour permettre un suivi plus régulier. Notamment en ce qui concerne celui des inscriptions pédagogiques, prévu en décembre 2018, qui pourrait être déplacé en octobre ou en novembre afin de pouvoir agir dès les inscriptions pédagogiques du second semestre, en janvier. Je voudrais aussi vous dire que nous sommes prêts à avoir des réunions plus souvent, même si elles sont un peu moins longues, afin d'offrir un suivi plus régulier sur ces questions.

Andreas ROESSNER

Merci beaucoup pour votre question. Je vais commencer par un propos très général. La direction de la vie étudiante et, par extension, l'ensemble des services de Sciences Po, sont à votre disposition pour avancer sur les dossiers qui vous intéressent au quotidien. Ainsi, nous ne devons pas oublier que les groupes de travail ne sont pas le seul endroit ou le seul moment où nous sommes à la disposition des élus pour avancer sur les sujets qui les préoccupent. N'hésitez pas à nous solliciter au quotidien. La direction de la vie étudiante fera, comme d'habitude et si besoin est, le lien avec les autres directions au sein de la maison afin que nous puissions avancer concrètement sur les dossiers qui vous intéressent. En ce qui concerne le volet environnemental, je pense que vous avez tout à fait raison, le projet campus 2022 comporte un grand volet environnemental. Ainsi, ces questions-là pourront, en effet, être discutées dans le cadre du groupe de travail consacré au campus 2022. Sachez également que nous discutons régulièrement et tout au long de l'année de cette thématique en particulier au sein du Comité Campus Vert où les étudiants sont représentés par l'association Sciences Po Environnement. Il s'agit d'une association permanente qui, tout au long de l'année, rencontre l'administration afin d'avancer sur des dossiers qui touchent à l'environnement. Nous avons, par exemple, beaucoup avancé sur la question du tri sélectif qui, dès 2019, verra le jour avec un véritable tri en tri-flux de la source jusqu'au bout de la chaîne. Ce sont donc des problématiques qui nous tiennent beaucoup à cœur et sur lesquelles nous avançons. Là encore, si les représentants étudiants ont des questions, qu'ils n'hésitent surtout pas à les porter devant la direction de la vie étudiante. En ce qui concerne la multiplication des groupes de travail, je ne suis pas certain que ce soit opportun. En effet, l'expérience montre que la participation est souvent plutôt faible ; je ne suis pas certain que ce soit une bonne idée de faire, par exemple, deux groupes de travail par mois. Je pense, tout comme les bureaux des deux conseils, qu'à l'inverse, nous avons plutôt intérêt à nous focaliser sur un nombre restreint de sujets pour obtenir de véritables avancées. Sachant que, encore une fois, l'ensemble des préoccupations peuvent faire l'objet de discussions en dehors des groupes de travail. En ce qui concerne les inscriptions pédagogiques, vous dites que le mois de décembre semble un peu tardif, mais je ne suis pas certain de partager cet avis. En effet, comme vous le savez, les inscriptions pédagogiques représentent un chantier conséquent. Des discussions sont en cours depuis

déjà plusieurs mois, mais nous avons besoin de temps pour mettre en place une réforme qui modifie en profondeur le système actuel. Ainsi, il me semble irréaliste de vouloir avancer dans les deux mois sur une thématique si importante, à la fois pour les étudiants, mais également pour l'administration de Sciences Po. C'est pour cette raison que nous avons plutôt intérêt, collectivement, à prendre le temps et regarder dans le détail quelles sont nos marges de manœuvre, les prestataires avec lesquels nous pouvons avancer, le système sur lequel nous souhaitons nous orienter... Tout cela va prendre du temps, ainsi, je pense que ce calendrier qui fixe ce groupe de travail au mois de décembre est plutôt une bonne chose.

Bénédicte DURAND

Je voudrais ajouter quelque chose sur ce point. La direction des études et de la scolarité lance, en ce moment même, cinq chantiers transversaux relatifs aux admissions, aux inscriptions pédagogiques, à l'innovation pédagogique, à la question du pilotage et de la qualité et enfin, à la question de la réussite et de la vie étudiante. Évidemment, des points de contact et de discussion se tiendront avec la communauté étudiante. Nous constatons, d'ores et déjà, que deux groupes de travail, structurés du point de vue étudiant, constitueront un espace de réflexion et de travail. Ainsi, nous souhaitons que ce travail soit au bénéfice de l'information qui s'engage aujourd'hui.

Hugo JEAN

Beaucoup de points ont déjà été évoqués par ma collègue de NOVA, donc je vais être assez bref. Je voudrais insister sur le fait qu'à l'Unef nous trouvons que le calendrier n'est pas assez dense en termes de groupes de travail. En effet, nous trouvons que les thématiques retenues sont très satisfaisantes et elles correspondent à peu près à ce que nous avons demandé. Ainsi, nous sommes plutôt satisfaits à ce sujet. Cependant, traiter le suivi de l'acte II et le parcours civique en un seul groupe de travail, une seule fois au cours du mois d'octobre, cela nous semble trop peu. À moins que celui-ci dure six heures ce qui ne nous paraît pas non plus très opportun. Nous souhaiterions donc qu'il y ait au moins deux réunions par mois pour les groupes de travail. Sachant, encore une fois, que nous ne sommes pas tributaires de l'absentéisme de nos prédécesseurs. Nous disposons, à l'Unef, d'une équipe suffisamment formée et prête à siéger au sein de l'ensemble des groupes de travail.

Andreas ROESSNER

Merci beaucoup. Je vais à mon tour vous apporter une réponse qui est à peu près similaire à celle que j'ai pu apporter précédemment. Le passé montre que la multiplication des groupes de travail n'est pas une solution très efficace lorsque nous souhaitons obtenir des résultats concrets et rapides. Par ailleurs, je le redis, la direction de la vie étudiante et Stéphanie BALME pour le Collège Universitaire sont prêtes à avancer avec vous, au fil des semaines, en fonction de l'actualité. Ainsi, n'hésitez surtout pas à nous solliciter. Le groupe de travail nous donnera l'occasion d'en parler tous ensemble, mais cela n'empêche pas l'Unef ou NOVA de nous solliciter par ailleurs afin d'organiser des rendez-vous avec les personnes, au sein de l'administration, capables d'apporter des réponses à vos questions.

Mathilde BOYER

Merci beaucoup. En l'absence d'autres questions ou observations, je vous propose de passer au vote pour la validation de ces groupes de travail.

c) Vote

Mathilde BOYER

Qui s'exprime pour ? Qui s'exprime contre ?

Nombre de votants : 12

Résultat du vote : 11 votes pour, 0 vote contre, 1 abstention.

Les groupes de travail pour l'année 2018-2019 sont validés à l'unanimité des voix exprimées.

IV. PRESENTATION DU CALENDRIER ELECTORAL 2019

a) Exposé

Sylvie HERLICQ

Merci Madame la Présidente. Je vous présente le calendrier pour les élections des chargés d'enseignement du Conseil de l'Institut et du Conseil de la vie étudiante et de la formation. En effet, nous allons renouveler ces représentants au printemps 2019. Nous avons reproduit le calendrier des élections étudiantes de l'an dernier. Ainsi, il s'agit d'un scrutin à deux tours qui démarrera par l'affichage des listes électorales le 26 février 2019. Quant aux résultats définitifs, ils sont attendus le 5 avril 2019. Nous avons pris soin, autant que faire se peut, d'éviter les périodes de vacances scolaires. Cependant, nous ne pouvons pas le faire complètement, ainsi, le chevauchement avec les vacances scolaires se trouve au moment du dépôt des candidatures. Néanmoins, vous savez que celles-ci peuvent être déposées par mail et par courrier donc cela ne devrait pas empêcher des candidatures de se faire connaître. Pour résumer, nous avons deux tours avec une proclamation des résultats intermédiaires puis définitifs. Je rappelle que le Collège C, celui des chargés d'enseignement, est élu pour trois ans.

b) Questions et observations

Mathilde BOYER

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer au sujet de ce calendrier ? En l'absence d'intervention, je vous propose de passer au vote.

c) Vote

Mathilde BOYER

Qui s'exprime pour ? Qui s'exprime contre ?

Nombre de votants : 12

Résultat du vote : 12 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

Le calendrier électoral 2019 est approuvé à l'unanimité.

V. ECHANGES D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Lucile BRIOLAT

Nous souhaitons vous faire remonter un message qui nous semble assez urgent compte tenu des circonstances. Nous sommes désormais en semaine cinq et une partie des étudiants, notamment les élèves en double programme ainsi qu'en bi cursus, n'ont toujours pas accès à certains cours. En effet, ils sont en cours à la Sorbonne ou dans leur université partenaire au même moment. Par ailleurs, une partie des cours ne peuvent visiblement pas être filmés. Certains pour une raison de moyens techniques indisponibles. En revanche, d'autres, comme la politique comparée qui a lieu dans l'amphithéâtre Emile Boutmy, pourraient être filmés, mais ne le sont pas. Les élèves sont inquiets parce qu'ils restent dans l'incapacité de suivre leurs cours normalement ou les rattraper.

Pauline BENSOUSSAN

Je vais me permettre de répondre parce que j'ai reçu les représentants des associations bi-cursus vendredi matin. À cette occasion, nous avons fait un long point au sujet de la réponse de Frédéric MION à la lettre qu'il avait reçue cet été. Les étudiants concernés par le problème de conflit horaire ont fait des

choix, côté Sorbonne, de cours fixés sur des plages Sciences Po. Ces étudiants auraient pu faire des choix d'autres cours sur les plages partenaires. Ainsi, ce sont des cas très isolés d'étudiants qui ont fait le choix de prendre des cours sur les plages Sciences Po. Cela relève donc de la responsabilité de l'étudiant. Nous avons fait le point avec eux et ils comprennent parfaitement que nous ne pouvons pas maîtriser le choix des étudiants côté Sorbonne. Néanmoins, nous responsabilisons l'étudiant afin qu'il respecte les plages horaires. Nous, nous mettons les cours Sciences Po sur les plages horaires Sciences Po et si les étudiants vont à la Sorbonne sur ces plages horaires alors, ils seront en conflit horaire. En ce qui concerne la captation des films, je voudrais rappeler que faciliter le choix des étudiants en bi cursus est une de nos priorités dans le cadre de l'acte II. En effet, ils ont le choix entre les trois majeures alors que nous aurions pu faire le choix, très scolaire, de simplifier les choses pour la programmation côté Sciences Po en se calant sur les disciplines côté partenaires. Nous avons pourtant rajouté des captations qui n'étaient pas prévues afin d'offrir aux étudiants un peu plus de souplesse. Néanmoins, nous ne pouvons pas capter tous les films. En effet, même si nous sommes dans des amphithéâtres qui le permettraient, les moyens de l'audiovisuel sont limités. Le nombre de techniciens, qui doivent à la fois capter puis travailler la captation afin de la mettre sur les plateformes, est limité. Par ailleurs, j'ai rappelé à un certain nombre d'étudiants que certains professeurs ne souhaitaient pas être filmés et nous sommes en mesure de respecter ce refus. Cela ne concerne que quelques cas, mais nous devons l'avoir en tête. Les étudiants, que j'ai reçus ce vendredi, m'ont dit qu'il y avait une minorité d'étudiants à l'initiative de cette lettre. Néanmoins, les réponses apportées dans la lettre de Monsieur MION leur ont permis de réfléchir. Par ailleurs, nous avons essentiellement parlé du semestre de printemps plutôt que de ce semestre qui, selon eux, se passe bien.

Lucile BRIOLAT

Cela concerne les bi-cursus, mais également des élèves en double programme même s'il ne s'agit que d'une toute petite minorité. En effet, cela concerne les universités partenaires américaines, Northwestern et George-Washington, où élèves n'ont pas le choix de leurs cours.

Pauline BENSOUSSAN

Nous avons prévenu cette dizaine d'étudiants, au cours d'une réunion d'information, de la maquette de ce programme. Par ailleurs, nous avons notamment sensibilisé le partenaire à l'inadéquation des formats de ses cours qui durent trois heures. En effet, ce sont des formats très contraignants côté partenaires. Néanmoins, nous avons dit aux étudiants qui faisaient ce choix qu'ils auraient des contraintes en termes de choix de cours. Vous imaginez bien que nous ne pouvons pas fixer des horaires pour dix étudiants. Par exemple, nous ne pouvions tout de même pas renoncer à mettre des cours d'approfondissement le matin parce que ces dix étudiants ont cours tous les matins ! Nous les avons prévenus en amont, dans la phase d'admission de ce double diplôme. Par ailleurs, nous avons demandé à ces étudiants de rattraper les cours magistraux en prenant les notes de leurs camarades. Nous ne pouvons pas mettre en place des moyens disproportionnés pour ces étudiants.

Hugo JEAN

Je souhaiterais vous adresser une demande d'information concernant la communication en général pour la deuxième année. En effet, beaucoup d'étudiants sont inquiets parce qu'ils ne disposent pas encore de beaucoup d'information sur la troisième année à l'étranger. Ils se demandent si le choix des majeures, indiquées sur le site Internet à côté des universités partenaires, est un choix contraint ou si, comme nous avons pu l'entendre, c'est simplement donné à titre indicatif pour guider les étudiants et étudiantes dans leur parcours. Ainsi, nous constatons un certain nombre d'interrogations à ce sujet. Par ailleurs, nous entendons également des interrogations sur le projet libre de deuxième année et notamment en ce qui concerne les modalités de son dépôt. Il me semble qu'un mail a été envoyé. Cependant, il semblerait que beaucoup d'étudiants ne s'en souviennent pas. Je me demande s'il serait possible de refaire un point par mail dans les prochains jours afin de clarifier à nouveau tout cela.

Bénédicte DURAND

Je vais me permettre de répondre. Une communication a effectivement été réalisée à l'égard des étudiants sur les conditions de dépôt du projet libre. Par ailleurs, vous posiez, Monsieur, la question de la lecture de leurs mails par les étudiants. Or, cette question fait partie de nos difficultés de communication. Il s'agit, sans doute, d'un sujet sur lequel nous devons réfléchir afin d'améliorer la question de la communication interne ainsi que la lisibilité des informations qui vous sont utiles pour votre scolarité en particulier, mais pas seulement. Je note que vous semblez dire qu'une proportion significative d'étudiants ont besoin d'information, est-ce bien cela ?

Hugo JEAN

Oui.

Bénédicte DURAND

D'accord. Il s'agit donc là d'une relance. Par ailleurs, votre première question concernait la troisième année. Celle-ci arrive dans une communication qui sera, sans doute, précisée dans les semaines à venir. Un premier courrier signé par la doyenne et la directrice des affaires internationales a été envoyé vendredi. Ce courrier vous précise les conditions générales dans lesquelles votre troisième année se déroulera. Bien entendu, nous allons entrer, début octobre, dans une communication plus intense et plus précise. Notamment sur cette question de l'articulation entre vos parcours de majeures et leur déploiement en troisième année. Il s'agit du chantier de la doyenne et de la directrice des affaires internationales dans le courant du mois d'octobre. Ainsi, elles viendront présenter très prochainement les conditions, très précises, de déroulement de cette troisième année devant les Conseils. Cependant, je peux d'ores et déjà vous dire que la poursuite de la majeure en troisième année est un des points forts de ce qui structure cette troisième année. Effectivement, la communication sur le site, pilotée aujourd'hui par la direction des affaires internationales, doit permettre de présenter aux étudiants les possibles départs. Cette communication met en valeur le croisement de la destination avec les majeures possibles. Par ailleurs, je le rappelle, la possibilité de départ en troisième année est extrêmement élargie par rapport aux années précédentes. Ainsi, je crois que, en attendant ces précisions qui sont imminentes, il faut se souvenir que la réussite dans la majeure est un élément très fort dans votre capacité à vous projeter à l'international dans la poursuite de cette majeure. Cela signifie qu'il faut s'ancrer académiquement de la façon la plus solide possible afin de disposer du choix le plus large possible d'universités qui proposeront la majeure que vous avez choisie. Je vous signale également que nous allons prendre en compte, dans les dossiers des étudiants que nous affecterons, les performances du premier semestre de deuxième année afin de valoriser les étudiants qui ont fait des efforts dans le cadre du contrôle continu. Ainsi, nous portons aujourd'hui un message de scolarité. Vous devez bien vous accrocher pendant ce semestre, quels que soient vos résultats de première année. En effet, nous ferons l'effort de valoriser les performances du premier semestre de deuxième année lorsque nous étudierons les dossiers dans le cadre de la future affectation. Ces deux informations vous ramènent à votre parcours académique. En ce qui concerne les communications sur la troisième année, elles arrivent et seront au cœur de la communication de l'établissement en octobre.

Pauline BENSOUSSAN

Je souhaiterais faire également un petit point sur le parcours civique. Je vous rappelle que la date limite de remise des rapports est fixée au 1^{er} octobre soit aujourd'hui. Vendredi seulement 40 % des étudiants avaient rendu ce rapport. Nous imaginons que vous avez passé le week-end à travailler sur ces rapports... Je voudrais également vous signaler que le parcours civique faisant partie intégrante de la première année et du premier semestre de la deuxième année sera également un élément dans l'affectation. À cette occasion, nous vérifierons que vous êtes à jour dans le cadre de votre parcours civique.

Lucile BRIOLAT

Je souhaiterais revenir sur le sujet de la troisième année et du parcours civique. En effet, les étudiants se posent beaucoup de questions sur la place que va prendre le parcours civique en troisième année. Est-ce que ce sera libre ? Est-ce qu'avoir un parcours civique qui se continue en troisième année pourra être une modalité d'affectation ? Nous avons toutes ces questions qui se posent dans nos réflexions de destination.

Bénédicte DURAND

Nous allons vraiment consacrer un temps spécifique à la troisième année. Je pense que ce sera à l'ordre du jour du prochain Conseil. En ce qui concerne la question du parcours civique, je vous en donne l'esprit pour la troisième année. Il est inscrit comme une expérience optionnelle dans notre charte ainsi que dans notre cahier des charges du parcours civique. Ainsi, cela signifie que nous laissons les étudiants en autonomie. Par ailleurs, nous ne prenons pas en charge d'accompagnement particulier pour une expérience que vous choisiriez de conduire lors de notre troisième année. Bien entendu, cette expérience en tant qu'étudiant de troisième année viendra nourrir votre Grand Ecrit. Votre travail écrit de fin de bachelor sera accueilli dans le regard du parcours que vous aurez eu de la première à la troisième année. Cette expérience sera considérée comme toute aussi importante. Cependant, elle ne sera pas accompagnée de manière spécifique par Sciences Po. En effet, votre référent académique de Sciences Po, qui suivra le travail d'écriture que vous mènerez en troisième année, ne sera pas suffisamment à votre contact pour permettre un accompagnement réel. Ainsi, nous vous indiquons que c'est en totale autonomie que ce projet civique libre de troisième année pourra éventuellement se dérouler. L'opportunité d'une expérience civique est un élément qui fait partie de votre motivation pour aller dans les différentes universités. En revanche, il ne représente pas un point fort de sélection pour l'affectation. Nous nous attacherons particulièrement à votre parcours académique et la qualité des conditions de poursuite du parcours de majeure.

Mathilde BOYER

Merci. Je vais me permettre de faire un point.

Je souhaiterais, au nom de l'Unef, remercier l'administration en ce qui concerne les retours que nous avons eus de notre campagne sur les protections hygiéniques. Je rappelle que nous avons mis en place des protections hygiéniques dans certaines toilettes dites féminines et même des toilettes dites masculines. Les retours que nous avons eus de l'administration vont, selon nous, dans le bon sens. Ainsi, nous remercions l'administration d'avoir constaté le réel besoin des étudiantes et étudiants. Au-delà du bon retour de l'administration, nous constatons des comportements problématiques de certains étudiants et étudiantes. Il s'agit de comportements que nous qualifions de transphobes. Ils se traduisent notamment par le retrait ou le déplacement des protections hygiéniques qui sont placées dans les toilettes dites masculines. Il s'agit bien là de vandalisme. Nous mettons cela en lien avec les commentaires transphobes que nous avons pu recevoir sur les réseaux sociaux. Nous souhaitons attirer l'attention de l'administration sur la violence de ces actes et la mise en danger que cela représente pour les étudiants et étudiantes.

Andreas ROESSNER

Sachez que l'administration sera à vos côtés pour lutter, comme à son habitude, contre toutes les formes de discriminations - transphobie, homophobie, racisme... Cela est très clairement inscrit et à de multiples endroits dans le règlement de la vie étudiante. Comme vous le savez, nous sommes à votre disposition au quotidien afin d'agir ensemble contre des postures ou des agissements qui contreviennent au règlement. N'hésitez pas, à l'avenir, à nous solliciter comme vous l'avez fait il y a une dizaine de jours.

Mathilde BOYER

Merci Monsieur ROESSNER.

Alexandre URVOIS

Je voudrais, par ailleurs, vous signaler un certain nombre de retours des premières années qui découvrent le rythme Sciences Po. Ils ont été assez surpris parce que nous arrivons au premier tiers du semestre et ils réalisent que le rythme est quand même très soutenu et que le semestre est très concentré en douze semaines. Certains se plaignent de ne pas avoir le temps de bien assimiler alors que les galops arrivent très vite. Ces retours portent vraiment sur la rapidité et la concentration du semestre. En réalité, avec douze semaines, nous pouvons davantage parler de trimestre que de semestre. Ainsi, nous voulions savoir s'il existait une réflexion autour du rythme Sciences Po. En effet, nous avons beaucoup de notions à apprendre, surtout en première année. Pensez-vous vraiment que ce semestre en douze semaines soit un rythme supportable ?

Myriam DUBOIS MONKACHI

Cette situation n'est pas inédite et, depuis près d'une dizaine d'années, nous avons revu le calendrier afin de permettre notamment aux étudiants à l'étranger une intégration intéressante. Mais également pour leur offrir la possibilité de quitter l'établissement, pour ceux qui étaient en échange avant la fin de l'année civile, soit, une fois les examens révisés. Nous sommes conscients que le premier semestre surtout est très ramassé, même si les douze semaines sont placées de la même manière sur le second semestre. En effet, il y a plus de temps sur la fin de l'année notamment pour les révisions et le Grand Oral. Ainsi, il s'agit d'un sujet qui nous interpelle et c'est pour cette raison que nous avons créé une treizième semaine. Je vous rappelle que nous avons douze semaines de cours, mais treize semaines de temps pédagogique, voire davantage puisque vous avez également une semaine destinée aux rattrapages et révisions. Nous essayons de libérer la semaine le plus possible des rattrapages afin que cela soit le plus possible une semaine de révision. Sachez qu'un bon nombre d'établissements de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger se dirigent vers ce rythme-là. Même les universités se positionnent sur ce rythme qui consiste à commencer plus tôt l'année universitaire et d'avoir douze semaines de cours. Par ailleurs, nous essayons de sensibiliser les enseignants sur la répartition de la charge de travail sur l'ensemble du semestre afin d'éviter ces mois de novembre et décembre particulièrement lourds. Nous travaillons également avec les enseignants sur la question des examens et galops d'essai pour limiter ces évaluations aux cours dits fondamentaux. Le reste des évaluations ayant lieu au sein des classes. Par ailleurs, en ce qui concerne les élèves de première année, je suis un peu surprise que vous ayez ces échos-là parce que j'ai, pour ma part, l'écho inverse.

Alexandre URVOIS

Les deux vont de pair. En effet, ils ont beaucoup de notions en douze semaines et ainsi, ils n'ont pas l'impression de les approfondir. Nous savons que Sciences Po représente des heures de travail sur la semaine, mais aussi beaucoup de travail personnel. Or, avec ce rythme, les étudiants n'ont pas le temps de creuser autant qu'ils le souhaiteraient. Il s'agit d'un problème de temps et de travail.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Nous devons aussi comparer avec l'enseignement supérieur français et notamment les classes préparatoires où les étudiants ont 39 heures de cours. À Sciences Po, nous sommes sur une semaine de 20 heures de cours avec la possibilité de fournir un travail personnel afin d'acquérir les notions. Nous nous intéressons effectivement à ce sujet. C'est aussi pour cette raison que nous avons créé, depuis deux ans, des ateliers de gestion du stress dont nous avons développé l'offre cette année. J'espère, à ce sujet, que nous aurons l'occasion d'en parler lorsque le pôle santé viendra présenter son bilan. Il s'agit d'un sujet subjectif, mais l'institution est très sensible aux remontées des étudiants. Je pense que la question du rythme doit rester une préoccupation de l'institution. C'est notamment le cas au travers certains ajustements comme, par exemple, sur la semaine de révisions et rattrapages qui doit être, à notre avis, exclusivement réservée aux révisions. Enfin, je voudrais rappeler que nous sommes une des rares institutions à positionner les examens à la fin de l'année civile. Ainsi, les étudiants prennent leurs congés de fin d'année, nets de toutes révisions. Le fait de pouvoir profiter de cette période de congés, à la fois pour se reposer, mais également pour préparer son semestre avec tout ce dont vous disposez comme informations sur vos plans de cours, c'est également une façon d'accompagner ce rythme.

Mathilde BOYER

En l'absence d'autres remarques, je vous propose de clôturer ce Conseil.

Mathilde BOYER lève la séance à 09 heures 23.